

DELIBERATION N°2020-21_79
de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté

Séance du Mardi 9 mars 2021

12. Modalités d'admission, capacités et calendriers pour l'accès au diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) 1 et 2 pour la rentrée 2021

La délibération étant présentée pour avis.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 23 Membres représentés : 6 Total : 29	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 2 Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent les modalités d'admission, les capacités et calendriers pour l'accès au diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) 1 et 2 pour la rentrée 2021.

Besançon, le 10 mars 2021

Pour la présidente et par délégation

La Directrice Générale des Services



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Rabia DEGACHI', is written over a horizontal line.

Rabia DEGACHI

Annexes / pièces jointes :

Annexe 8 : Modalités d'admission, capacités et calendriers pour l'accès au diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) 1 et 2 pour la rentrée 2021

Modalités d'admission, capacités d'accueil et calendrier pour l'accès en première année et, le cas échéant, en deuxième année des formations conduisant à la délivrance du diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques à l'UFC pour l'année universitaire 2021-2022

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 613-3, L. 613-4, L. 613-5, L. 712-3, R. 613-32 à D. 613-50 ;
Vu l'arrêté du 16 juillet 1984 relatif au diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques ;
Vu l'arrêté du 20 avril 2017 accordant l'université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
Vu la délibération « Actualisation de la liste des parcours types 2020-2021 » de la CFVU du 26 novembre 2020 ;*

Considérant qu'en application de l'article L. 612-3 du code de l'éducation, les capacités d'accueil des formations du premier cycle de l'enseignement supérieur des établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur sont arrêtées chaque année par l'autorité académique après dialogue avec chaque établissement.

Considérant que dans le cadre de ce dialogue et avant transmission à l'autorité académique, l'université détermine les capacités d'accueil pour l'accès en première année des spécialités de diplômes d'études universitaires scientifiques et technologiques (DEUST) annexées à son arrêté d'accréditation et les parcours types.

Considérant qu'il appartient en outre à l'université d'arrêter les modalités d'examen des candidatures en première et, le cas échéant, en deuxième année des formations de DEUST pour lesquelles une sélection peut être opérée, qu'elles soient présentées dans le cadre de la procédure nationale de préinscription Parcoursup, de la procédure internationale sur Etudes en France ou, par exception, selon une procédure propre à l'établissement.

Article 1

Il est proposé à l'autorité académique que l'admission dans les spécialités et parcours types de DEUST délivrées par l'université dépende des capacités d'accueil fixées, pour l'année universitaire 2021-2022, dans le tableau annexé. Les capacités concernent les candidats néo-entrants et les candidats en réorientation à l'issue d'une première année d'enseignement supérieur. Elles ne comprennent pas les étudiants redoublants.

Article 2

L'admission dans les spécialités et parcours types de DEUST, en première année et, le cas échéant, en deuxième année est subordonnée à l'examen du dossier du candidat, éventuellement assorti d'un entretien, d'une audition voire d'une épreuve.

L'admission est prononcée par le président de l'université sur proposition de la commission pédagogique de la spécialité de diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques concernée ou de la commission de validation d'acquis de la composante destinataire de la demande d'admission le cas échéant.

Article 3

Le dossier de candidature est constitué des pièces ci-après énoncées :

- un dossier détaillé du cursus suivi par le candidat permettant notamment d'apprécier les objectifs et compétences visées par la formation antérieure ;
- les diplômes, certificats, relevés de notes permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies ;
- le descriptif des expériences professionnelles et des acquis personnels permettant d'apprécier la nature des connaissances, compétences et aptitudes acquises, le cas échéant ;
- une copie de la pièce d'identité ;
- pour les étudiants étrangers, une attestation de niveau de langue français.

Selon les formations, il pourra également être demandé au candidat de fournir des pièces complémentaires, notamment :

- une lettre de motivation exposant le projet professionnel ;
- un curriculum vitae ;
- une attestation spécifique à la nature des enseignements de la formation visée ;
- une lettre de recommandation du ou des responsables de formation, et/ou de stage suivis par le candidat ;
- un questionnaire de positionnement.

Article 4

Les dates limites de dépôt des dossiers en vue d'une inscription, au titre de l'année universitaire 2021-2022, dans les parcours types des spécialités, sont fixées, pour la première année, dans les calendriers nationaux des procédures de préinscription dans Parcoursup et de candidature dans Etudes en France et, par dérogation pour la première année du DEUST spécialité Théâtre et pour la deuxième année des parcours types du DEUST Animation et gestion des activités sportives, physiques ou culturelles, dans le calendrier annexé.

Article 5

La directrice générale des services est en charge de l'exécution de la présente délibération.

Article 6

La présente délibération sera transmise au recteur chancelier de l'université de Franche-Comté. Elle sera publiée sur le site internet de l'université.

Capacités et calendrier de recrutement du DEUST en 2021-2022

CFVU du 09/03/2021 et CA du 16/03/2021

Capacités 2021-2022								Campagne de recrutement et paramétrage eCandidat					
Etablissement	Enseignement	Composante	Type de form.	Mention	Parcours type	Année	Capacités PREVISIONNELLES rentrée 2021	Date début dépôt des candidatures	Date de fin de dépôt des candidatures	Date de retour des dossiers	Audition devant jury	Date de publication	Date de confirmation
Besançon	Présentiel	UFR SLHS	DEUST	Théâtre	-	1re année	20	22/03/2021	14/05/2021	27/05/2021	du 22 au 23/06/2021 <i>(pour les candidats présélectionnés sur dossier)</i>	25/06/2021	07/07/2021
Besançon	Présentiel	UFR SLHS	DEUST	Théâtre	-	2e année		Pas de recrutement en 2021-2022					
Montbéliard	Présentiel	UFR STAPS	DEUST	Animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles	-	1re année	20	Calendrier PARCOURSUP					
Montbéliard	Présentiel	UFR STAPS	DEUST	Animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles	Activités aquatiques	1re année	10	Calendrier PARCOURSUP					
Besançon	Présentiel	UFR STAPS	DEUST	Animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles	Activités gymniques	1re année		Pas de recrutement en 2021-2022					
Montbéliard	Présentiel	UFR STAPS	DEUST	Animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles	-	2e année	20	20/04/2021	21/08/2021	21/08/2021	-	27/08/2021	-
Montbéliard	Présentiel	UFR STAPS	DEUST	Animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles	Activités aquatiques	2e année	10	20/04/2021	21/08/2021	21/08/2021	-	27/08/2021	-
Besançon	Présentiel	UFR STAPS	DEUST	Animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles	Activités gymniques	2e année		Pas de recrutement en 2021-2022					